

Formation : Certificat d'Aptitude Professionnelle CAP « Installateur Thermique »

CFA du BATIMENT de CHARTRES

Présentation de la formation : formation par apprentissage

- Durée totale : **2 ans**,
- Rythme de l'alternance en principe : **2 semaines entreprise, 1 semaine CFA** (sous réserve de modifications).

Conditions d'accès :

- Être âgé(e) **de 16 ans dans l'année** ou être dans sa 15^{ème} année en fin de troisième,
- Être âgé(e) de moins **de 26 ans**,
- **Avoir une entreprise de formation.**

Inscription :

- L'inscription se fait **à réception** du contrat d'apprentissage, **sous réserve de nos places disponibles.**

Objectifs de la formation :

- **Apprendre à réaliser les tâches du métier :** installer, raccorder et mettre en service des installations de chauffage, connaître les chaudières, les brûleurs (fuel et gaz), connaître les conduits de fumée et l'équipement des chaufferies, savoir en assurer la maintenance...
- **Apprendre à organiser son activité :** organiser son poste de travail (outils...), établir l'ordre chronologique des tâches à réaliser, lister le matériel indispensable (tubes raccords, appareils), préparer les quantités de matériaux nécessaires, réaliser des croquis...
- **Apprendre à travailler en sécurité :** respecter les règles de sécurité du chantier (port de gants, lunettes etc.), respecter le mode d'emploi des outils dangereux (chalumeau, appareils électroportatifs, etc.), connaître la réglementation, les normes...
- **Respecter l'image de l'entreprise :** être vigilant à la propreté et la tenue du chantier, adopter des attitudes professionnelles (ponctualité, efficacité...), assurer une communication positive auprès des clients et des autres corps d'état...

Matières enseignées :

- **Enseignement professionnel - 19h par semaine :** dessin technique (4h), technologie et atelier (15h)
- **Technologie :** déterminer des émetteurs (radiateurs), lecture d'abaques (schémas, graphiques), décoder un plan, un schéma de montage, raccorder des systèmes de sécurité, maîtriser la combustion gaz et fioul, etc.
- **Atelier :** cintrer, raccorder des tubes (cuivre, acier noir, polyéthylène), raccorder des appareils ; braser, souder (soudure autogène), fileter, etc.
- **Enseignement général - 16h par semaine :** Mathématiques (5h), Sciences (2h), Français/Histoire-Géographie (5 à 6h), PSE : Prévention Santé Environnement (1 à 2h), EPS (2h)

Équipement pédagogique :

- **Atelier :** les apprentis bénéficient d'établissements, de matériels courants (chalumeaux, cintruse...) avec cabines de pose. Ils disposent de bancs d'essais de pompes, de chaudières et brûleurs, fioul et gaz, régulateur, etc.

Débouchés :

- Le secteur du génie climatique est en pleine expansion. Dans les entreprises, le titulaire d'un CAP « Installateur Thermique » travaille en toute autonomie, il s'organise dans sa journée d'activité en choisissant ses matériaux et son outillage, remonte les informations à son supérieur hiérarchique (chef d'équipe...). Après quelques années d'expérience, il peut assurer seul un chantier de tailles diverses.
La poursuite en BP « Monteur en Installations génie climatique », formation de niveau 4, prépare à des postes à responsabilité. Les ouvriers qualifiés sont actuellement très recherchés dans le secteur du BTP.

